

# TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 décembre 2017

N°	Objet
DELIB 17-12-38	<i>Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2018.</i>
DELIB 17-12-39	<i>Décisions modificatives budgétaires.</i>
DELIB 17-12-40	<i>Accueils de loisirs durant les vacances scolaires d'hiver et de printemps 2018.</i>
DELIB 17-12-41	<i>Accueils de loisirs petites vacances scolaires 2018 - Droits d'inscription.</i>
DELIB 17-12-42	<i>Accueil de loisirs 2018 - Plafonds de ressources fixés pour les droits d'inscription.</i>
DELIB 17-12-43	<i>Classes découvertes - Participation de la commune.</i>
DELIB 17-12-44	<i>Espace Numérique de Proximité - Modalités de sortie du dispositif.</i>
DELIB 17-12-45	<i>Formation de 2 animateurs dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse.</i>
DELIB 17-12-46	<i>R2habilitation du "Moulin d'Or" en salle polyvalente et associative - Demande de subvention au titre du FRATRI.</i>

Département du Nord - Arrondissement de Valenciennes - Canton de Denain

# COMMUNE d'ABSCON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 décembre 2017

### DÉLIBÉRATION N° 17.12.38

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Le six décembre deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 20 septembre 2017.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie France, POULAIN Michel, BRABANT-TONOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean Claude, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, BRICOUT-GRANATO Sophie.

**Absents :** MM. TRZAN Jean Marc, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

**Absents excusés :** MM BUCHART Jean Paul (Procuration à Mme BRABANT Marie Claude), QUENON-BRICOUT Annie, GIORGETTI Jean Marie (Procuration à SEULIN Jean Marc).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel NESCELAIRE a été désigné secrétaire de séance.

#### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. POUR L'ANNÉE 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que les recettes du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Abscon sont principalement constituées par le versement d'une subvention communale annuelle. Les dépenses correspondent essentiellement à l'attribution de bons de denrées alimentaires.

Pour information, ci-dessous les montants qui ont été consacrés à ces aides au cours des cinq dernières années :

- 2012	70,491 €
- 2013	74 284 €
- 2014	88 301 €
- 2015	88 055 €
- 2016	87 615 €

Dans l'attente du vote des subventions municipales pour 2018, il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale entre le 01 janvier et la date d'adoption du budget de l'année suivante.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer au CCAS une avance sur subvention d'un montant de 70 000 €. Le montant de cette avance sera intégré au budget 2018 au compte 657362. Cette somme constitue un plafond de versement dans l'attente du vote du montant définitif de la subvention qui sera attribuée en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Patrick KOWALCZYK

=====

## COMMUNE d'ABSCON

=====

=====

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 décembre 2017

-----

#### DÉLIBÉRATION N° 17.12.39

-----

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Le six décembre deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 20 septembre 2017.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie France, POULAIN Michel, BRABANT-TONOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean Claude, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, BRICOUT-GRANATO Sophie.

**Absents :** MM. TRZAN Jean Marc, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

**Absents excusés :** MM BUCHART Jean Paul (Procuration à Mme BRABANT Marie Claude), QUENON-BRICOUT Annie, GIORGETTI Jean Marie (Procuration à SEULIN Jean Marc).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel NESCELAIRE a été désigné secrétaire de séance.

#### **2°) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :**

Monsieur Jean Michel FOURMAUX, Adjoint aux finances rappelle que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Le conseil municipal peut être appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives.

Les modifications qui nous concernent portent sur :

- l'intégration en investissement des travaux en régie. Ces travaux réalisés par le personnel communal ont été comptabilisés en cours d'exercice sur des comptes de charges en section de fonctionnement. En fin d'exercice des opérations d'ordre permettent d'intégrer ces travaux en section d'investissement.
- L'ajustement de crédits en section de fonctionnement
- L'ajustement de crédits pour des travaux de voirie et l'acquisition de logiciels
- La cession par la CAPH de l'espace numérique Jules ferry à la commune pour un Euro symbolique.

Le Conseil Municipal est invité à adopter les modifications budgétaires telles qu'elles suivent :

#### **Décision N° 1 :**

LIBELLE	Dépenses	Recettes
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
<b>Chapitre 72 : Travaux en régie</b>		<b>+ 29 683</b>
Article 722/042 : Opération d'ordre de transfert entre sections		+ 29 683
Opération 102 – Ecole Jules Ferry		+ 4 060
Opération 103 – Ecole Julien Beauvillain		+ 7 416
Opération 104 – Ecole Marius Assez		+ 11 874
Opération 255 – Salle de sports		+ 4 422
Opération 258 : Bâtiment Patereck		+ 1 911

<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b>		
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>+ 29 683</b>	
Article 21318/040 : Autres bâtiments publics- opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 29 683	
Opération 102 – Ecole Jules Ferry	+ 4 060	
Opération 103 – Ecole Julien Beauvillain	+ 7 416	
Opération 104 – Ecole Marius Assez	+ 11 874	
Opération 255 – Salle de sports	+ 4 422	
Opération 258 : Bâtiment Patereck	+ 1 911	
<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>+ 29 683</b>

**Décision N° 2 :**

<b>LIBELLE</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>	<b>- 13 000</b>	
Article 6042 : Achat de prestations de services	- 3000	
Article 615232 : Entretien et réparations réseaux	- 10 000	
<b>Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>+ 13 000</b>	
Article 64111 : Rémunération principale	+ 13 000	

**Décision N° 3 :**

<b>LIBELLE</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
<b>Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles</b>	<b>+ 200</b>	
Article 2031 : Frais d'études	+ 200	
Opération 269 – Travaux de voirie	+ 200	
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>+ 22 800</b>	
Article 2152 : Installations de voirie	+ 22 800	
Opération 269 – Travaux de voirie		
Article 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	+ 612	
Article 21318 : Autres bâtiments publics	- 23 612	
Opération 260 - Ancien café restaurant	- 23 612	

**Décision N ° 4 :**

LIBELLE	Dépenses	Recettes
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
<b>Chapitre 21 : Immobilisation corporelles</b>		
Article 2184/041 : Mobilier – opération d'ordre budgétaire	<b>+ 13 454</b>	
Opération 109 – Espace numérique Jules Ferry	+ 2 174	
	+ 2 174	
Article 21735/041 : Installations générales, agencement..- opération d'ordre budgétaire	+ 11 280	
Opération 109 – Espace numérique Jules Ferry	+ 11 280	
Article 21735 : Installations générales, agencement.. - opération réelle	+ 1	
Opération 109 – Espace numérique Jules Ferry	+ 1	
Article 21318 : Autres bâtiments publics		
Opération 260 - Ancien café restaurant	- 1	
	- 1	
<b>Chapitre 13 : Subvention d'investissement</b>		
Article 13151/041 GFP de rattachement - opération d'ordre budgétaire		<b>+ 13 454</b>
Opération 109 - Espace numérique Jules Ferry		+ 13 454
		+ 13 454

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

  
Patrick KOWALCZYK



## COMMUNE d'ABSCON

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 décembre 2017

#### DÉLIBÉRATION N° 17.12.40

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Le six décembre deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 20 septembre 2017.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie France, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean Claude, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, BRICOUT-GRANATO Sophie.

**Absents :** MM. TRZAN Jean Marc, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

**Absents excusés :** MM BUCHART Jean Paul (Procuration à Mme BRABANT Marie Claude), QUENON-BRICOUT Annie, GIORGETTI Jean Marie (Procuration à SEULIN Jean Marc).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel NESCELAIRE a été désigné secrétaire de séance.

### ACCUEILS DE LOISIRS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES D'HIVER ET DE PRINTEMPS 2018 :

La Commune organise des accueils de loisirs pour les enfants âgés de trois à seize ans à chaque période de vacances scolaires. Les vacances scolaires d'hiver et de printemps se dérouleront respectivement du 24 février au 11 mars 2018 et du 21 avril au 06 mai 2018.

Il est proposé de reconduire l'ouverture de ces accueils de loisirs comme les années précédentes :

- Ouverture l'après-midi, de 13 h 30 à 17 h 30 : un accueil à l'école maternelle Jules Ferry pour les enfants âgés de trois à cinq ans révolus et un accueil à l'école Marius Assez pour les enfants âgés de six à seize ans révolus, cette condition d'âge étant appréciée au premier jour d'ouverture de chaque centre.

Libellés	Accueils lors vacances d'hiver
Période d'ouverture	Du lundi 26 février au vendredi 09 mars 2018
Nombre d'après-midi d'ouverture	10
Capacité maximale 3 à 5 ans	60
Capacité maximale 6 à 16 ans	120
Date limite de réception des demandes d'inscription	Vendredi 26 janvier 2018

Libellés	Accueils lors vacances de printemps
Période d'ouverture	Du lundi 23 avril au vendredi 04 mai 2018
Nombre d'après-midi d'ouverture	9
Capacité maximale 3 à 5 ans	60
Capacité maximale 6 à 16 ans	120
Date limite de réception des demandes d'inscription	Vendredi 23 mars 2018

- Si le nombre d'inscriptions est supérieur à la capacité maximale d'accueil, ce sont les premières inscriptions dans la limite de cette capacité qui seront prioritaires à la condition que les droits correspondants aient été payés, en prenant en compte d'abord les inscriptions des enfants scolarisés à Abscon et/ou domiciliés dans cette même commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,  
Patrick KOWALCZYK

## COMMUNE d'ABSCON

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 décembre 2017

#### DÉLIBÉRATION N° 17.12.41

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Le six décembre deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 20 septembre 2017.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie France, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean Claude, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, BRICOUT-GRANATO Sophie.

**Absents :** MM. TRZAN Jean Marc, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

**Absents excusés :** MM BUCHART Jean Paul (Procuration à Mme BRABANT Marie Claude), QUENON-BRICOUT Annie, GIORGETTI Jean Marie (Procuration à SEULIN Jean Marc).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel NESCELAIRE a été désigné secrétaire de séance.

#### **ACCUEILS DE LOISIRS PETITES VACANCES SCOLAIRES 2018- DROITS D'INSCRIPTION :**

Le Conseil Municipal détermine chaque année les tarifs des droits d'inscription pour les accueils de loisirs organisés par la Commune lors des petites vacances scolaires (hiver, printemps, toussaint et Noël).

En raison des différentes durées d'ouvertures des accueils de loisirs qui tiennent compte des jours fériés et de la durée des vacances, il est proposé d'arrêter une tarification à la demi-journée. M. le Maire fixera ensuite ces droits pour la durée de chaque centre en fonction du nombre de demi-journée de fonctionnement.

Pour tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement, il est proposé de revaloriser la participation des familles de 2%.

Les sommes proposées ont été arrondies à la deuxième décimale au chiffre 0 ou 05 supérieur.

Propositions :

Nombre d'enfants d'un même foyer	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Un	2,25 €	2,55 €	2,85 €	2,95 €
Deux	3,85 €	4,25 €	4,75 €	5,05 €
Trois	4,75 €	5,25 €	5,80 €	6,30 €
Quatre	5,45 €	6,15 €	6,90 €	7,30 €
Cinq	5,95 €	6,85 €	7,50 €	8,00 €

Ces différents tarifs identifiés par les lettres A, B, C et D correspondent aux barèmes des plafonds de revenus arrêtés pour la même année et identifiés par les mêmes lettres.

Comme par le passé, ces tarifs sont applicables aux enfants :

- Scolarisés à Abscon et/ou domiciliés dans cette même commune,
- Etrangers à la Commune mais dont les parents qui en ont la garde légale pendant les vacances scolaires considérées, sont domiciliés à Abscon.

Dans tous les autres cas, les droits exigibles sont triplés.

Les inscriptions doivent obligatoirement porter sur la durée totale de fonctionnement de chaque centre.

Les droits dus sont appréciés pour chaque foyer et font l'objet d'un paiement unique effectué à l'inscription (aucun



échancier personnalisé consenti).

Remboursement des droits payés dans les cas suivants :

- Annulation des accueils justifiée notamment par l'insuffisance d'inscriptions.
- Absences justifiées par des certificats médicaux ou autres documents probants dès lors qu'elles portent sur la moitié au minimum de la durée de chaque centre (moitié arrondie à l'entier inférieur lorsqu'elle n'est pas un nombre entier).

Les périodes de fonctionnement des centres et échéances diverses sont fixées distinctement par l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte l'augmentation des tarifs telle proposée par 23 VOIX pour et 1 contre (GARY Jean Marie).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

  
Patrick KOWALCZYK

Département du Nord - Arrondissement de Valenciennes - Canton de Denain

## COMMUNE d'ABSCON

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 décembre 2017

#### DÉLIBÉRATION N° 17.12.42

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Le six décembre deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 20 septembre 2017.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie France, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean Claude, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, BRICOUT-GRANATO Sophie.

**Absents :** MM. TRZAN Jean Marc, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

**Absents excusés :** MM BUCHART Jean Paul (Procuration à Mme BRABANT Marie Claude), QUENON-BRICOUT Annie, GIORGETTI Jean Marie (Procuration à SEULIN Jean Marc).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel NESCELAIRE a été désigné secrétaire de séance.

#### **ACCUEILS DE LOISIRS 2018 – PLAFONDS DE RESSOURCES FIXÉS POUR LES DROITS D'INSCRIPTION :**

##### ***Exposé :***

Le Conseil Municipal détermine chaque année les plafonds de ressources pour la fixation des tarifs des droits d'inscription aux accueils de loisirs organisés par la Commune pendant les vacances scolaires.

Les revenus pris en compte sont ceux figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus de 2016 déclarés en 2017, ligne « revenu imposable », c'est-à-dire après déduction de 10% et des charges, majorés des éventuels revenus soumis au prélèvement libératoire.

Il est proposé de revaloriser de 2% les plafonds de revenus applicables aux différents tarifs de droits d'inscription fixés pour les accueils de loisirs.

Proposition :

Nombre d'enfants du foyer	Barème A	Barème B	Barème C	Barème D
1	11 613 €	16 908 €	23 523 €	Revenus supérieurs au barème C
2	12 953 €	19 407 €	26 464 €	
3	14 291 €	21 906 €	29 405 €	
4	15 630€	24 406 €	32 347 €	
5	17 036 €	26 905 €	35 287 €	
Par enfant en +	1 338 €	2 501 €	2 936 €	

En cas de changement significatif dans un foyer par rapport à la situation enregistrée sur l'avis d'imposition ou de non imposition présenté, le revenu retenu sera celui arrêté par M. le Maire ou son délégué au vu des justificatifs produits. Lorsque l'avis n'est pas présenté pour quelque raison que ce soit, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte à l'unanimité la revalorisation des plafonds telle que proposée

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Département du Nord - Arrondissement de Valenciennes - Canton de Denain

**COMMUNE d'ABSCON****EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 06 décembre 2017****DÉLIBÉRATION N° 17.12.43**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Le six décembre deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 20 septembre 2017.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie France, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean Claude, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, BRICOUT-GRANATO Sophie.

**Absents :** MM. TRZAN Jean Marc, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

**Absents excusés :** MM BUCHART Jean Paul (Procuration à Mme BRABANT Marie Claude), QUENON-BRICOUT Annie, GIORGETTI Jean Marie (Procuration à SEULIN Jean Marc).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel NESCELAIRE a été désigné secrétaire de séance.

**CLASSES DECOUVERTES - PARTICIPATION DE LA COMMUNE :**

Pour mémoire, les classes de découvertes existent depuis trois ans. Organisées à l'initiative des groupes scolaires Julien Beauvillain et Marius Assez, elles rencontrent un franc succès puisque la participation des enfants scolarisés en CM2 atteint quasiment les 100%.

Compte tenu de ce succès, les deux écoles souhaitent renouveler cette action en 2018. 44 élèves du CM2 sont concernés. Le séjour se déroulera du lundi 09 au vendredi 13 avril 2018. Au programme, 2 jours au Puy du Fou, une journée au Zoo de la Palmyre, animation marais Poitevin.

Le Budget de cette action est de 17 820.00 €. Les recettes prévisionnelles sont constituées par la participation des familles (55.00 €) une participation des coopératives scolaires, une participation de l'Office Central de la Coopération et de l'Ecole du Nord et une subvention communale de 13 200 € qui représente 300 € par enfant. Un descriptif a été joint à la note de synthèse (annexe n°2).

Il est proposé à l'assemblée

- d'approuver le projet de classes de découvertes présenté par les enseignants des écoles Julien BEAUVILLAIN et Marius ASSEZ
- d'octroyer une subvention de 13 200 € à la coopérative scolaire de l'école Julien BEAUVILLAIN pour contribuer à l'équilibre du budget.

Les crédits seront ouverts au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

=====

## COMMUNE d'ABSCON

=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 06 décembre 2017

-----  
DÉLIBÉRATION N° 17.12.44  
-----

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Le six décembre deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 20 septembre 2017.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie France, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean Claude, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, BRICOUT-GRANATO Sophie.

**Absents :** MM. TRZAN Jean Marc, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

**Absents excusés :** MM BUCHART Jean Paul (Procuration à Mme BRABANT Marie Claude), QUENON-BRICOUT Annie, GIORGETTI Jean Marie (Procuration à SEULIN Jean Marc).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel NESCELAIRE a été désigné secrétaire de séance.

### **ESPACE NUMERIQUE DE PROXIMITE (MODALITES DE SORTIE DU DISPOSITIF) :**

Vu le code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le budget 2017 et les décisions modificatives qui y sont rattachées,

Vu la délibération n° 234/16 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 07 novembre 2016 relative aux modalités de sortie du dispositif relatif aux espaces numériques de proximité,

Vu la délibération n°77/17 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 03 avril 2017 portant approbation de la stratégie numérique de la Porte du Hainaut,

Vu la convention de mandat n° CO.07.25.01.TN signée entre la CAPH et la commune pour l'animation et la gestion de l'espace numérique de proximité installé,

Considérant que l'évaluation du dispositif des espaces numériques de proximité a conclu à une nécessaire refonte de cette politique publique territoriale, axée désormais sur les usages et services,

Considérant l'investissement de la Porte du Hainaut dans une nouvelle stratégie numérique, associant les communes du territoire,

Considérant l'intérêt de la commune de conserver le matériel (mobilier, équipement informatique, câblage) des espace numériques de proximité « ECOLE BEAUVILLAIN » et ECOLE PRIMAIRE MARIUS ASSEZ »

Il est proposé au conseil municipal :

- De mettre en œuvre les modalités de résiliation de la convention susvisée, et ce, telles que définies dans la délibération n° 234/16 du Conseil Communautaire de la CAPH ,
- D'accepter la cession à l'Euro symbolique par la CAPH de l'ensemble des matériels, mobiliers et installations générales liées à cet espace numérique pour chaque espace numérique de la commune à savoir : Espace numérique « ECOLE BEAUVILLAIN » et Espace numérique « ECOLE PRIMAIRE MARIUS ASSEZ ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Adopte à l'unanimité,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour expédition conforme :

Le Maire,



Patrick KOWALCZYK

=====

## COMMUNE d'ABSCON

=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 06 décembre 2017

-----

### DÉLIBÉRATION N° 17.12.45

-----

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Le six décembre deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 20 septembre 2017.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie France, POULAIN Michel, BRABANT-TONOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean Claude, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, BRICOUT-GRANATO Sophie.

**Absents :** MM. TRZAN Jean Marc, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

**Absents excusés :** MM BUCHART Jean Paul (Procuration à Mme BRABANT Marie Claude), QUENON-BRICOUT Annie, GIORGETTI Jean Marie (Procuration à SEULIN Jean Marc).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel NESCELAIRE a été désigné secrétaire de séance.

### **FORMATION DE DEUX ANIMATEURS DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :**

Le contrat enfance jeunesse prévoit, dans ses diverses dispositions, l'engagement pour la commune de prendre en charge la formation de deux animateurs de loisirs par an. Mme DOUCHEMENT Sabine, employée en contrat aidé a bénéficié de ce dispositif cette année pour la première partie de son BAFA.

Elle souhaite la prise en charge de la partie perfectionnement. Mme THIERY Ingrid, agent stagiaire de la commune sollicite la prise en charge d'une formation BAFD. Le cout de ces deux formations est évalué à 800.00 €.

Ces deux formations peuvent être inscrites au titre de l'exercice 2018.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la prise en charge de ces formations et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et financiers correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Département du Nord - Arrondissement de Valenciennes - Canton de Denain

**COMMUNE d'ABSCON****EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 06 décembre 2017****DÉLIBÉRATION N° 17.12.46**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Le six décembre deux mil dix sept à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ABSCON s'est rassemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick KOWALCZYK, Maire, après convocation légale faite le 20 septembre 2017.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** MM. KOWALCZYK Patrick, FOURMAUX Jean Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie France, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean Pierre, DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean Claude, NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, ANDRIS-RAUX Régine, LESIEUR-DENIS Brigitte, NEVE Michèle, MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, NELAIN-WYART Christine, GARY Jean Marie, SEULIN Jean Marc, BRICOUT-GRANATO Sophie.

**Absents :** MM. TRZAN Jean Marc, DUPONT FREVILLE Stéphanie.

**Absents excusés :** MM BUCHART Jean Paul (Procuration à Mme BRABANT Marie Claude), QUENON-BRICOUT Annie, GIORGETTI Jean Marie (Procuration à SEULIN Jean Marc).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel NESCELAIRE a été désigné secrétaire de séance.

**REHABILITATION DU « MOULIN D'OR » EN SALLE POLYVALENTE ET ASSOCIATIVE –  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'AMPLIFICATION DE LA  
TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (FRATRI) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de réhabilitation de l'ancien commerce de restauration « Le Moulin d'Or » en salle polyvalente et associative a été validé par le conseil municipal lors de sa séance du 07 septembre 2016.

Il informe l'assemblée :

- que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).
- Que ce projet peut être également soutenu par la Communauté de la Porte du Hainaut par l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du Pacte territorial pour le développement durable décidé par le Conseil Communautaire par délibération du

La consultation des entreprises a été effectuée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016. Les travaux ont été attribués pour un montant total de 633 828 € HT

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les points suivants :

- Solliciter une subvention au taux le plus élevé au titre du FRATRI.
- Adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessous

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
MONTANTS		MONTANTS ESCOMPTES EN €	
Travaux	633 828.00	Subvention FRATRI	114 065
Maitrise d'œuvre et honoraires	83 120.00	Fonds de concours CAPH rénovation énergétique des bâtiments publics	114 065
Test à l'étanchéité	735.00	Fonds de concours CAPH Soutien à l'Investissement Local	188 973.91
Dont montant HT du volet énergétique	228 129.82	FC TVA 16.404%	141 274.36
TVA 20%	143 536.00	Autofinancement	302 840.73
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>861 219.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>861 219.00</b>

Après en avoir délibéré, par x voix pour et x voix contre, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au taux le plus élevé au titre du FRATRI.
- Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire prendre les engagements juridiques et financiers correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme :

Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

